

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme



2

Projet
d'Aménagement
et de
Développement
Durables

Département de l'AIN

Commune de
MOGNENEINS



PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan d'Occupation des Sols approuvé le 18 décembre 1992 et modifié le 27 février 1998 et le 5 janvier 2001.
Mise en révision du Plan d'Occupation des Sols et élaboration du Plan Local d'Urbanisme par délibération du Conseil Municipal du 10 septembre 2009

Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme le 22 Janvier 2015

Approbation du Plan Local d'Urbanisme le 14 Avril 2016

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 14 Avril 2016

REVISIONS ET MODIFICATIONS



34, Rue Georges Plasse

42300 ROANNE

Tel. : 04 77 67 83 06

E-mail : urbanisme@realites-be.fr



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Préambule

Pour répondre aux enjeux de son territoire, le Conseil Municipal de Mogneneins a décidé de réviser son Plan d'Occupation des Sols et d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme.

Le PLU est l'expression du projet urbain de la commune et constitue le code de cohérence des diverses actions d'aménagement. A ce titre, il comporte un document spécifique à caractère prescriptif qui vient en appui du règlement et des plans de zonage : le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**.

Le code de l'urbanisme, précise à son article L.151-5 que « *le projet d'aménagement et de développement durables définit :*

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ».

Il a ainsi pour objet de présenter la réflexion communale quant à l'avenir de son territoire sur le moyen terme (à 10 ans environ).

Le projet d'aménagement et de développement durables a pour fonction de présenter le projet communal pour les années à venir. C'est un document simple et accessible à tous les citoyens. Il est élaboré à partir du diagnostic territorial (démographie, habitat, activités, déplacements, services et équipements publics et contraintes des documents supérieurs), d'un diagnostic agricole réalisé en concertation avec la profession et d'une analyse paysagère et environnementale permettant de faire ressortir les éléments du territoire et d'identifier les orientations du projet communal sur lequel la municipalité souhaite s'engager.

Le PADD recherchera, dans le respect de l'article L.101-2 du code de l'urbanisme :

- Un développement urbain maîtrisé en trouvant un équilibre entre renouvellement urbain et extension dans un souci de gestion économe du sol ;
- La mixité sociale et la mixité des fonctions permettant de répondre à la diversité des besoins et des ressources de la population ;
- La préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel ;
- la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre et la maîtrise de la consommation énergétique notamment par la limitation des déplacements motorisés et la recherche d'une certaine densité.

Le PADD est défini en compatibilité avec les orientations du SCoT Val de Saône – Dombes.



COMMUNE DE MOGNEINEINS REVISION DU POS ET TRANSFORMATION EN PLU



Ce document présente le projet de la commune et met en avant les thématiques fortes en terme de développement. Il est accompagné de cartes synthétiques permettant d'illustrer les différentes thématiques du projet de territoire. Ce sont des schémas de principes qui restent généraux, la précision se concrétisera avec les autres pièces du PLU (les orientations d'aménagement et de programmation, le zonage et le règlement).

Un projet cohérent et durable

Ce projet communal s'est construit en ayant à l'esprit la **thématique du « développement durable »**.

« *Le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations actuelles, sans compromettre ceux des générations futures* ». Commission Bruntland - 1987

« *Par le passé, nous avons envisagé notre développement avec cette croyance aujourd'hui dangereuse qui était celle d'un optimisme peut-être déraisonnable, espérant que l'on pouvait sans fin pousser notre croissance économique sans avoir à regarder la nature des ressources et les effets sur l'environnement, et en particulier les effets en termes de pollution, de nuisances et de déséquilibre* ». Marie-Noëlle Lienemann

La thématique du développement durable a été tout particulièrement prise en compte par la commune puisqu'en parallèle au PLU, la municipalité s'est engagée dans une démarche d'**Agenda 21 « Mogneneins 2021 »**. Ces deux approches sont complémentaires et participent à une approche transversale visant à définir un projet dans un objectif de développement durable.

La Municipalité a décidé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme en vue de promouvoir et garantir un développement équilibré de la commune. Elle opte pour un développement harmonieux et cohérent en gardant l'esprit « village » de la commune. Le projet communal met en avant un cadre de vie amélioré et préservé, qu'il s'agisse des éléments naturels ou bâtis. La Municipalité entend poursuivre une croissance urbaine maîtrisée, offrir un habitat respectueux de l'environnement et adapté au parcours résidentiel des habitants afin de maintenir et renforcer les liens intergénérationnels.

La commune a établi ce projet en **concertation avec la population**. Les habitants ont pu donner leur avis sur le PADD par le biais d'ateliers participatifs et de réunions publiques. Les orientations du projet ont ensuite fait l'objet d'une exposition. Un registre de concertation était également disponible en mairie.

Les thématiques du PADD

Ces grands principes généraux d'aménagement et de développement de la commune de Mogneneins sont transcrits à travers les thématiques suivantes :

- **Une préservation du caractère rural de la commune en vue de maintenir un bon cadre de vie**
- **Un développement nécessaire pour maintenir la vitalité de la commune**



COMMUNE DE MOGNEINEINS
REVISION DU POS ET TRANSFORMATION EN PLU



**UNE PRESERVATION DU CARACTERE RURAL
DE LA COMMUNE EN VUE DE MAINTENIR
UN BON CADRE DE VIE**



COMMUNE DE MOGNEINEINS REVISION DU POS ET TRANSFORMATION EN PLU



UNE PRESERVATION DU CARACTERE RURAL DE LA COMMUNE EN VUE DE MAINTENIR UN BON CADRE DE VIE

Une architecture traditionnelle à préserver

Le bâti d'architecture traditionnelle est typique du secteur, il se trouve principalement dans le Bourg mais aussi dans les différents hameaux. Ce sont généralement des fermes de type bressan de forme longitudinale et de volume imposant présentant des caractéristiques architecturales intéressantes. La municipalité souhaite promouvoir des réhabilitations conservant l'aspect typique de ces bâtiments (forme, matériaux, ouvertures), afin de préserver leur caractère et leur charme constitutifs de l'identité communale. L'objectif est aussi de leur permettre d'évoluer tout en conservant des bonnes conditions d'habitabilité, cela se traduit par la limitation du nombre de logements créés au sein d'un même bâtiment lors de réhabilitations.



Pour ce qui est **des constructions neuves**, la municipalité souhaite favoriser le développement d'une offre résidentielle de qualité dans le respect de l'harmonie du cadre paysager existant en termes de volume, d'implantation, de couleur..., tout en permettant **des constructions écologiques** et des dispositifs d'amélioration de la qualité environnementale des constructions (toitures-terrasses végétalisées, panneaux solaires, dispositifs de récupération des eaux pluviales, performance énergétique a minima au niveau BBC...).





COMMUNE DE MOGNEINEINS

REVISION DU POS ET TRANSFORMATION EN PLU



UNE PRESERVATION DU CARACTERE RURAL DE LA COMMUNE EN VUE DE MAINTENIR UN BON CADRE DE VIE

Des éléments patrimoniaux à préserver

Viennent compléter les bâtiments d'architecture traditionnelle de nombreux éléments patrimoniaux que la municipalité entend repérer et protéger à travers son document d'urbanisme. Ces éléments participent aussi à l'identité du village de Mogneneins, leur préservation et leur mise en valeur sont autant d'atouts pour le cadre de vie. Ce patrimoine est dense et varié :

- **Les châteaux et maisons bourgeoises** ainsi que leur parc paysager et arboré,



- **Le patrimoine religieux** : le calvaire inscrit aux monuments historiques, l'Eglise, la Chapelle Saint-Claude, les croix,



- **Le petit patrimoine** : les pigeonniers, les puits, les fontaines, les petits ponts...





COMMUNE DE MOGNEINEINS REVISION DU POS ET TRANSFORMATION EN PLU



UNE PRESERVATION DU CARACTERE RURAL DE LA COMMUNE EN VUE DE MAINTENIR UN BON CADRE DE VIE

Des espaces naturels à préserver

La municipalité souhaite préserver et mettre en valeur les nombreuses **zones humides** repérées sur son territoire : la vallée de la Saône, les cours d'eau secondaires et leur ripisylve (*végétation accompagnant les cours d'eau*), les petits étangs... Cela se traduit par une mise en valeur : entretien des berges, création de liaisons modes doux, développement d'actions pédagogiques, mais aussi une protection par un zonage spécifique dans le document d'urbanisme...

La vallée de la Saône présente des enjeux environnementaux importants que la commune entend préserver. Ce secteur a conservé son aspect sauvage et accueille une faune et une flore abondantes, notamment les espèces rares et protégées (Fritillaire Pintade) qu'il s'agit de préserver impérativement. Le maintien et la mise en valeur de ses caractéristiques se traduit par une sauvegarde de la ripisylve, des haies bocagères, des frayères à brochet, la promotion d'une agriculture raisonnée, la conservation d'une voie verte le long du cours d'eau, ...



Les haies bocagères feront l'objet d'une attention particulière dans la vallée de la Saône comme sur le plateau. Leur préservation est bénéfique sur de nombreux points : effet brise-vent, absorption des polluants, rétention des eaux pluviales et des mouvements de terrains, qualité paysagère, biodiversité et déplacements des espèces...



La commune souhaite d'une façon générale préserver **les boisements** mais aussi entend apporter une protection plus spécifique sur certains arbres remarquables identifiés sur la commune. Les boisements, les forêts, les ripisylves, les parcs paysagers, structurent le paysage et participent à l'identité de certains secteurs de la commune, ils ont aussi un rôle quant à la biodiversité, c'est pourquoi la commune souhaite les préserver.



COMMUNE DE MOGNEINEINS REVISION DU POS ET TRANSFORMATION EN PLU



UNE PRESERVATION DU CARACTERE RURAL DE LA COMMUNE EN VUE DE MAINTENIR UN BON CADRE DE VIE

Les terres agricoles sont présentes dans la plaine avec une vocation de pâturage et sur le plateau avec une vocation céréalière. Pour la municipalité, ces terres sont des atouts économiques et paysagers pour le territoire, qu'il convient de préserver. Le SCoT Val de Saône – Dombes identifie les terres du plateau comme ayant un fort potentiel agricole, la vocation économique et plus particulièrement céréalière du plateau est donc à protéger. Les terres en plaine de Saône sont à préserver en pâturages et la municipalité souhaite encourager le retour des terres cultivées à leur état originel c'est-à-dire la pâture, puisqu'elles se situent dans un secteur sensible d'un point de vue environnemental.



Les corridors écologiques sont les liens entre les différents espaces naturels. La municipalité souhaite ainsi maintenir ou le cas échéant recréer des continuités entre ces différents espaces d'intérêt écologique cités ci-dessus, d'où l'importance de préserver les ripisylves et les haies matérialisant des couloirs de déplacement pour la faune.



COMMUNE DE MOGNEINEINS REVISION DU POS ET TRANSFORMATION EN PLU



UNE PRESERVATION DU CARACTERE RURAL DE LA COMMUNE EN VUE DE MAINTENIR UN BON CADRE DE VIE

Des points de vue à préserver

Le relief du territoire permet de nombreux points de vue depuis le plateau et la côtère en direction des Monts du Beaujolais et même du Mont Blanc. De façon plus rapprochée, il est possible d'avoir des vues sur l'Eglise de Mogneneins depuis plusieurs secteurs mais aussi d'apercevoir le clocher de Peyzieux-sur-Saône.



La municipalité a identifié ces points de vue et souhaite les préserver et ne pas développer l'urbanisation dans ces secteurs, ni développer l'enveloppe du Bourg en direction du plateau afin de ne pas gravir la ligne haute du plateau.

La mise en valeur des perspectives se traduira notamment par la création d'un espace public agréable, de détente, à proximité de la salle des fêtes, offrant des vues vers le Val de Saône et les Monts du Beaujolais.





COMMUNE DE MOGNEINEINS REVISION DU POS ET TRANSFORMATION EN PLU



UNE PRESERVATION DU CARACTERE RURAL DE LA COMMUNE EN VUE DE MAINTENIR UN BON CADRE DE VIE

Des risques et des nuisances à prendre en compte

Le territoire est concerné par des nuisances et risques qui seront pris en compte dans le projet communal.

Il s'agit notamment des nuisances pouvant être ressenties sur la commune du fait de la présence de la déchetterie située sur la commune voisine de Saint-Etienne-sur-Chalaronne en limite communale avec Mogneneins. Il s'agira de ne pas rapprocher de nouvelles habitations de ce site.

La commune est dotée d'un plan de prévention des **risques d'inondation** (PPRi) concernant le cours d'eau de la Saône. Ainsi, face au risque avéré, ces zones resteront inconstructibles.

D'une façon générale, l'urbanisation ne se rapprochera pas des cours d'eau afin de ne pas créer de risques, même aux abords des cours d'eau non concernés par un PPRi.

La **ligne TGV**, située à l'Est du territoire, présente des nuisances sonores sur une bande de 300 mètres de part et d'autre de la voie, la **RD933** présente également des nuisances sonores mais aussi un risque lié au transport de matières dangereuses. Afin de se prémunir de ces nuisances, la municipalité souhaite limiter l'urbanisation à proximité de ces axes.






COMMUNE DE MOGNEINEINS

REVISION DU POS ET TRANSFORMATION EN PLU



Une préservation du caractère rural de la commune en vue de maintenir un bon cadre de vie


Les éléments patrimoniaux à sauvegarder


 Les châteaux, fermes et maisons bourgeoises et leur parc

 Le petit patrimoine


Les espaces naturels à préserver

 Les zones humides


 Les boisements

 Les arbres remarquables


 Les terres agricoles à fort potentiel agronomique


 Les corridors écologiques


Les points de vue à mettre en valeur


 Les cônes de vue

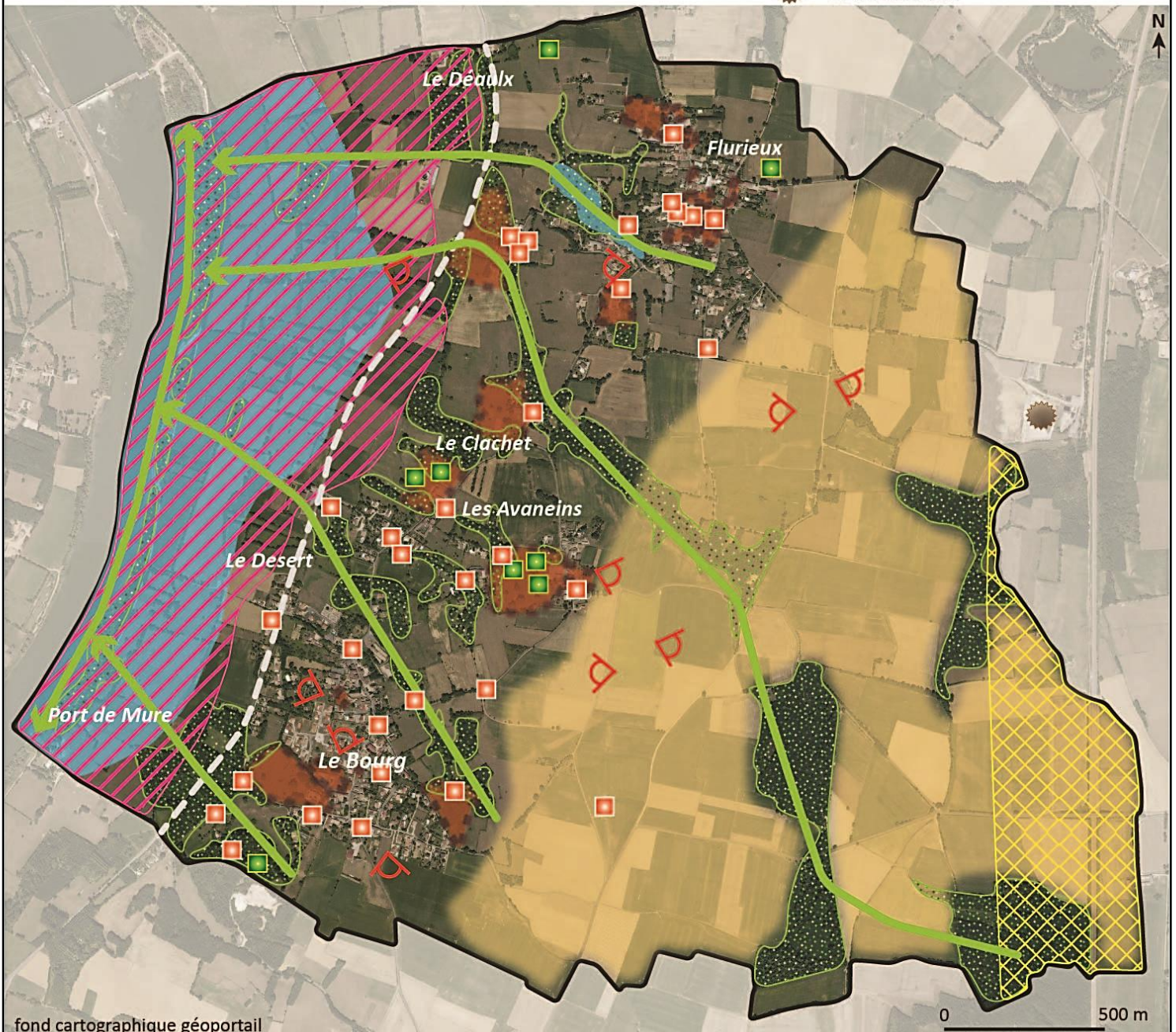
Les risques et les nuisances à prendre en compte

 L'inondation par la Saône

 La zone de bruit de la ligne TGV

 La RD933

 La déchetterie



fond cartographique géoportail

0 500 m



COMMUNE DE MOGNEINEINS
REVISION DU POS ET TRANSFORMATION EN PLU



**UN DEVELOPPEMENT NECESSAIRE
POUR MAINTENIR LA VITALITE DE LA COMMUNE**



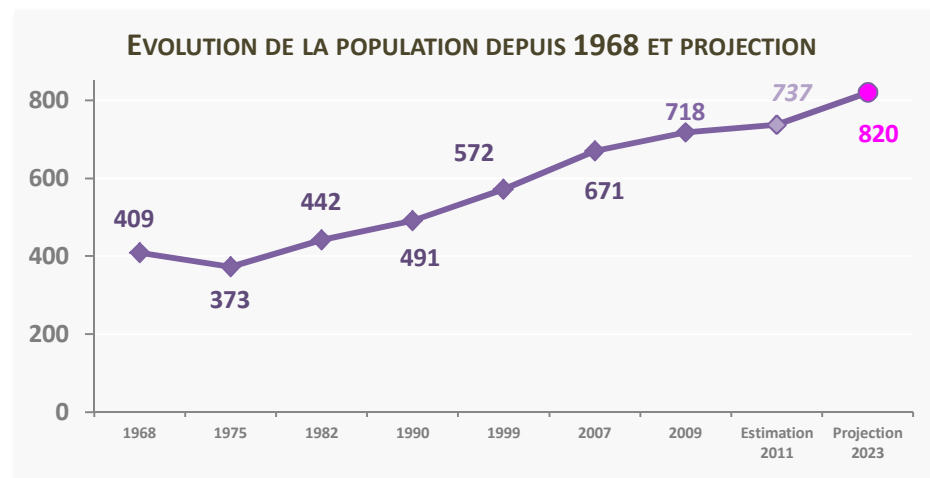
COMMUNE DE MOGNEINEINS REVISION DU POS ET TRANSFORMATION EN PLU



UN DEVELOPPEMENT NECESSAIRE POUR MAINTENIR LA VITALITE DE LA COMMUNE

Un objectif de croissance raisonnée (en nécessaire cohérence avec le SCoT Val de Saône – Dombes)

Mogneneins gagne des habitants depuis les années 1970 et connaît une croissance plus importante au cours des années 2000 notamment par le biais de la réalisation de plusieurs lotissements dans le Bourg. En cohérence avec les objectifs du SCoT Val de Saône – Dombes qui entend renforcer les polarités du territoire, la municipalité de Mogneneins opte pour une croissance raisonnée dans les années à venir. L'objectif en terme d'accueil de population est de se stabiliser autour d'un taux de croissance démographique annuel moyen de 0,9-1 %, cela porterait la population communale à environ 820 habitants d'ici 2023. Il s'agit de permettre un renouvellement de la population et ainsi une vitalité communale sans remettre en cause l'identité rurale de la commune. Toutefois, il s'agit d'une donnée non maîtrisable directement par la commune.



Afin d'accueillir de nouveaux habitants et de maintenir la population en place, la municipalité souhaite permettre un développement de son parc de logements, en accord avec les objectifs du SCoT. Dans le temps du PLU, le rythme de croissance du parc s'axera autour de 3-4 logements par an.



COMMUNE DE MOGNEINEINS REVISION DU POS ET TRANSFORMATION EN PLU



UN DEVELOPPEMENT NECESSAIRE POUR MAINTENIR LA VITALITE DE LA COMMUNE

Une diversification du parc de logements

La municipalité souhaite offrir des logements répondant aux besoins des habitants tout au long de leur parcours résidentiel. Cela dans l'objectif de conserver les jeunes sur la commune, de permettre d'accueillir des familles et aussi de donner la possibilité aux personnes âgées de s'y maintenir. Cette mixité est à prioriser dans le Bourg où se situent les équipements publics et l'école notamment. L'objectif est de permettre le renouvellement de la population afin, notamment, de faire vivre les équipements comme la nouvelle école.

Cela se traduit par une diversité dans les possibilités d'accèsion mais aussi une diversité dans les formes :

- La commune souhaite développer des alternatives au logement en propriété par un développement de logements locatifs et de locatifs sociaux au minimum entre 5 et 10 unités en accord avec les objectifs de 20 % du SCoT,
- D'autres formes d'habitat que la maison individuelle pourront être développées du type logement groupé ou petit collectif, intégrées au paysage bâti et architectural du village, au minimum pour environ 40 % des nouvelles opérations soit entre 10 et 15 logements.





COMMUNE DE MOGNEINEINS REVISION DU POS ET TRANSFORMATION EN PLU



UN DEVELOPPEMENT NECESSAIRE POUR MAINTENIR LA VITALITE DE LA COMMUNE

Un développement du bâti respectant la cadre naturel et urbain

La commune de Mogneneins a la volonté de conserver son caractère rural et ses espaces naturels. De ce fait, elle souhaite **stopper le mitage** de son territoire en recentrant l'urbanisation au sein des enveloppes urbaines existantes et plus particulièrement sur le **Bourg** et ainsi minimiser les extensions.

Sur **Flurieux**, il ne s'agira pas d'étendre l'enveloppe urbaine existante, mais de permettre seulement l'aménagement du bâti existant et le comblement des dents creuses, qui sont les parcelles dépourvues de constructions au sein de l'enveloppe urbaine.

Sur d'autres **hameaux moins importants**, l'évolution de l'existant sera envisagée. Toutefois, concernant les **écarts** et **l'habitat isolé**, il s'agira de les préserver de toute construction nouvelle.

D'une façon générale, il est important de favoriser **l'aménagement du bâti existant** tout en respectant l'architecture traditionnelle. Permettre de telles réhabilitations évite de voir disparaître des bâtiments typiques participant à l'identité communale.

Ce mode de développement a pour objectif de préserver les espaces naturels existants et les morphologies urbaines traditionnelles. Cela permet de conserver des **coupures d'urbanisation** entre chaque entité bâtie existante, gage de leur identification. Il s'agit notamment d'éviter un éparpillement des constructions le long de la RD100 et de préserver une coupure verte entre Flurieux et le Bourg. En cohérence avec les objectifs du SCoT, au moins 20 % des nouveaux logements se réaliseront en réinvestissement du tissu urbain, dents creuses et réhabilitations.

Le développement souhaité permet de préserver les espaces naturels et agricoles en privilégiant le développement au sein des enveloppes urbaines existantes. Le nombre de logements envisagé au maximum ainsi que les densités minimales préconisées par le SCoT permettent de prévoir **au maximum une consommation de l'espace se situant autour de 3 hectares, principalement en dents creuses, prenant en compte le phénomène de rétention foncière.**

Cela représente un **réel effort** avec une consommation envisagée deux fois moins importante que la consommation réalisée au cours des années 2000 avec un objectif de construction comparable au rythme observé sur cette période précédente. Cela est rendu possible grâce à un projet réaliste et des efforts en terme de densité passant d'une densité observée de 6-8 logements à l'hectare à au moins 15 logements à l'hectare pour l'avenir.



COMMUNE DE MOGNEINEINS REVISION DU POS ET TRANSFORMATION EN PLU



UN DEVELOPPEMENT NECESSAIRE POUR MAINTENIR LA VITALITE DE LA COMMUNE

Une mixité fonctionnelle à promouvoir

L'offre en **équipements** a été récemment étoffée avec la réalisation d'un parc multisports et du nouveau groupe scolaire sur le site du boulodrome. La municipalité souhaite valoriser les sites existants. La Municipalité entend également améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des équipements et espaces publics.

La municipalité engagera une réflexion sur la réaffectation des bâtiments communaux (école, mairie, bibliothèque...).

La réalisation du groupe scolaire s'accompagnera d'un aménagement paysager permettant de mettre en valeur **les espaces publics**. La municipalité envisage également de valoriser l'espace vert situé derrière la salle des fêtes en espace de détente, offrant des perspectives intéressantes sur la vallée de la Saône, ainsi qu'un espace situé secteur de Paqui accueillant déjà certaines festivités. D'autres espaces verts et espaces d'aération existants seront à maintenir et à créer au sein du tissu bâti.

La municipalité souhaite permettre le développement de **commerces de proximité** et notamment l'alimentaire et la restauration. L'objectif est de conserver et développer la vitalité du Bourg en offrant quelques commerces de base pour les habitants. Pour cela, le seul bâtiment à usage commercial aujourd'hui sera pérennisé dans le temps et d'autres commerces pourront s'installer. Des marchés de producteurs locaux seront organisés mensuellement sur la commune. D'une façon générale, cela permet de minimiser les déplacements pour de petits achats mais aussi de permettre aux personnes âgées de se maintenir sur la commune.

La commune souhaite conserver et développer une dynamique économique sur son territoire. Elle souhaite créer un contexte favorable au **maintien et au développement de l'emploi que ce soit dans le secteur privé, public ou associatif**.

L'objectif n'est toutefois pas de permettre le développement de structures importantes, pouvant être nuisantes (bruit, pollution,...) pour les riverains, qui se localiseront prioritairement sur les zones d'activités intercommunales, notamment la zone ACTIVAL à Saint-Didier-sur-Chalaronne. **Les activités artisanales non nuisantes, les services et bureaux** pourront s'installer au sein du tissu urbain existant, dans les locaux existants ou en création de petites structures, dans un objectif de mixité fonctionnelle.

Il existe trois sièges d'**exploitation agricole** sur la commune et de nombreuses terres exploitées. Le souhait est de leur permettre de se maintenir et se développer et pourquoi pas de permettre de nouvelles installations. Les bâtiments agricoles se situent principalement sur le hameau de Flurieux. Le développement urbain sur ce secteur se fera en cohérence avec ces activités afin de ne pas les compromettre. La municipalité entend préserver la fonction économique des terres et notamment pour ce qui est des terres du plateau jugées de bonne valeur agronomique. L'implantation de nouveaux bâtiments agricoles devra se faire dans le respect du paysage environnant afin de préserver la qualité paysagère, les vues lointaines mais aussi de préserver les terres de bonne valeur agronomique.

Le territoire communal dispose d'atouts paysagers et patrimoniaux indéniables. Cela peut être favorable au développement **touristique**. La municipalité souhaite ainsi permettre le développement d'hébergements de type chambres d'hôtes, gîtes...

Le développement touristique se traduit également par la mise en valeur des bords de Saône, axe « vert » à l'échelle du SCoT, des espaces naturels du plateau avec des itinéraires de promenade et VTT à conserver et mettre en valeur à l'échelle du territoire du SCoT également.



COMMUNE DE MOGNEINEINS REVISION DU POS ET TRANSFORMATION EN PLU



La municipalité souhaite œuvrer pour **le développement des communications numériques**. Il s'agit d'améliorer le quotidien des habitants, mais également d'envisager un développement de l'économie, du tourisme et de l'emploi, notamment via le télétravail. Au moyen de la technologie hertzienne (WIFI), la commune est ainsi desservie en ADSL, en attendant le déploiement de la fibre optique. Il s'agit d'accompagner aujourd'hui le développement du réseau fibre optique, qui a été étudié à ce jour sur la commune, via les organismes compétents, et notamment le RESO-LIAin ou Régie d'Exploitation du Service Optique Li@in, qui a pour objet de favoriser la desserte en communication électronique des communes de l'Ain.



COMMUNE DE MOGNEINEINS REVISION DU POS ET TRANSFORMATION EN PLU



UN DEVELOPPEMENT NECESSAIRE POUR MAINTENIR LA VITALITE DE LA COMMUNE

Inciter au développement des transports en commun et optimiser les déplacements internes

La municipalité souhaite encourager l'utilisation des **transports en commun**, notamment pour ce qui est des déplacements pendulaires. Ainsi, elle souhaite favoriser le covoiturage et l'utilisation des lignes de car départementales. Pour cela, un parc relais sera aménagé près de l'arrêt de car le long de la RD933 pour permettre le stationnement des personnes réalisant du covoiturage et de celles utilisant le car. L'arrêt de bus situé au droit de la RD933 sera rendu accessible aux personnes à mobilité réduite en collaboration avec le Conseil Départemental.

Pour ce qui est des **modes doux**, la commune souhaite développer et sécuriser différents itinéraires. Un parcours faisant le tour du Bourg est envisagé, passant par le pôle d'équipements et l'Eglise. Les abords des cours d'eau pourront également faire l'objet d'aménagement pour la promenade et plus particulièrement le chemin de halage identifié comme axe « vert » dans le SCoT. Il est aussi envisagé de développer un itinéraire cyclable en direction du chemin de halage depuis le haut de la commune.

Afin d'avoir des liens intéressants entre le haut de la commune et la vallée de la Saône, il est important de **sécuriser la traversée de la RD933**. Cette réflexion sera menée en partenariat avec le Conseil Départemental qui détient la compétence en la matière.

Le **stationnement** résidentiel sera pensé en amont des projets de création de logements (neuf et aménagement du bâti ancien) par l'obligation de créer des places résidents et visiteurs.

Afin de conserver un fonctionnement optimal des déplacements internes à la commune, **des continuités piétonnes** devront être réalisées pour les opérations importantes.



COMMUNE DE MOGNEINEINS

REVISION DU POS ET TRANSFORMATION EN PLU



Un développement nécessaire pour maintenir la vitalité de la commune

Un développement urbain cohérent

- Enveloppe urbaine du Bourg à renforcer en priorité avec une diversification du parc
- Enveloppe urbaine de Flurieux à densifier
- Enveloppes urbaines des autres hameaux et écarts à restreindre
- Les coupures verte d'urbanisation à conserver
- Un développement linéaire à proscrire

Une mixité fonctionnelle à promouvoir

- Des espaces publics à aménager
- Des commerces de proximité à développer
- Des entreprises à conserver
- Des exploitations agricoles à maintenir

Des déplacements à améliorer

- Parking relais à aménager
- Arrêts de car
- Cheminement doux à sécuriser autour du Bourg
- Des cheminements de loisirs à mettre en valeur
- La traversée de la RD933 à sécuriser



fond cartographique géoportail